



**DELIBERATION N° 23/154 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT LA RÉGULARISATION D'EMPRISE IRRÉGULIÈRE DE LA RD 23
SUR PROPRIÉTÉ PRIVÉE COMMUNE DE VICU**

**CHÌ APPROVA A RIGULARIZAZIONE DI UN'IMPRESA ILLECITA DI A RD 23
NANTU À UNA PRUPIETÀ PRIVATA - CUMUNA DI VICU**

REUNION DU 25 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt cinq octobre, la Commission Permanente, convoquée le 17 octobre 2023, s'est réunie sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Valérie BOZZI à M. Xavier LACOMBE
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Christelle COMBETTE
Mme Nadine NIVAGGIONI à M. Jean BIANCUCCI
Mme Julia TIBERI à M. Saveriu LUCIANI
M. Hyacinthe VANNI à M. Romain COLONNA

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son Titre 1^{er}, Livre III, et particulièrement les articles L. 1311-13 et suivants, et son Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie, et particulièrement les articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à R. 4425-53,
- VU** le Code général de la propriété des personnes publiques,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,

- VU** la délibération n° 23/023 AC de l'Assemblée de Corse du 9 mars 2023 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2023,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,
- VU** la délibération n° 23/020 CP de la Commission Permanente du 29 mars 2023 approuvant la délégation générale habilitant Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive et M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif aux fins de signature d'actes passés en la forme administrative,
- VU** la saisine en date du 10 août 2022 adressée à la Collectivité de Corse par les propriétaires indivis de la parcelle cadastrée section G numéro 979 sise commune d'U VICU,
- VU** l'évaluation réalisée le 15 février 2023 par le Cabinet d'expertise mandaté par l'administration,
- VU** le formulaire de cession au profit de la Collectivité de Corse, pour l'euro symbolique, signé par chacun des propriétaires indivis de la parcelle cadastrée section G numéro 979 sise commune di VICU,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR RAPPORT** de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- APRES AVIS** de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Ont voté POUR (15) : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

CONSTATE l'existence d'une emprise irrégulière de la RD 23 sur une propriété privée sise commune de VICU.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à acquérir pour l'Euro symbolique et par acte dressé en la forme soit administrative, soit notariée, la

parcelle G n°979, pour une superficie totale de 107 m² estimée à cinq mille trois-cent cinquante euros (5 350 €), aux fins de régularisation du Domaine Public routier.

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à étudier toute nouvelle demande de régularisation d'emprise de la RD 23 sur propriété privée sise sur la commune de VICU et d'en faire l'acquisition à l'amiable si une irrégularité était constatée.

ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à engager les frais afférents sur la ligne d'affectation 1121M306A - Petites acquisitions foncières - Ex. routes départementales.

ARTICLE 5 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 25 octobre 2023

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 25 OCTOBRE 2023

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**RIGULARIZZAZIONE DI UN'IMPRESA ILLECITA DI A RD 23
NANTU À UNA PRUPIETÀ PRIVATA - CUMUNA DI VICU**

**RÉGULARISATION D'EMPRISE IRRÉGULIÈRE DE LA
RD 23 SUR PROPRIÉTÉ PRIVÉE COMMUNE DE VICU**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

J'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse le présent rapport relatif au projet suivant :

- régularisation d'une emprise irrégulière de la RD 23 sur propriété privée sise commune d'U VICU.

Par courriel en date du 10 août 2022, les propriétaires de la parcelle cadastrée section G numéro 979 sise commune d'U VICU saisissaient la Collectivité de Corse d'une demande de régularisation de l'emprise de la route départementale 23 sur leur propriété.

Après instruction de la demande, il apparaît en effet que le Domaine public routier empiète sur la totalité de ladite parcelle au niveau du quartier de la Leccia, rue Danielle CASANOVA, sans qu'aucune procédure d'acquisition n'ait été engagée jusque-là.

Selon les affirmations des pétitionnaires, un accord de cession à titre gracieux avait été trouvé il y a une quarantaine d'années entre leur père et mari, alors propriétaire, décédé depuis, et le Département de la Corse-du-Sud aux fins d'élargissement de la route départementale n° 23.

Les propriétaires actuels souhaitant régulariser cette situation dans le respect de la parole donnée par le défunt, la cession de la parcelle cadastrée section G numéro 979 sise commune d'U VICU, d'une surface de 107 m², a été convenue et acceptée pour l'Euro symbolique au profit de la Collectivité de Corse.

L'article L. 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques dispose que « Les personnes publiques acquièrent à l'amiable des biens et des droits, à caractère mobilier ou immobilier. Les acquisitions de biens et droits à caractère immobilier s'opèrent suivant les règles du droit civil. ». En droit civil, le prix de la vente doit être déterminé et désigné par les parties d'un commun accord (article 1591 du code civil). S'il est de jurisprudence constante que les personnes publiques ont interdiction de consentir des libéralités, aucun principe général ne leur interdit d'en bénéficier.

Sur rapport rendu le 15 février 2023, le Cabinet d'expertise foncière mandaté par la Collectivité de Corse a estimé la valeur vénale de la parcelle cadastrée section G numéro 979 sise commune d'U VICU à cinq mille trois-cent cinquante euros (5 350 €).

Dans ces circonstances, il convient de régulariser le Domaine Public routier sur la

commune d'U VICU par l'acquisition de la parcelle cadastrée section G numéro 979 pour l'Euro symbolique et par acte dressé en la forme administrative ou notariée.

Les frais correspondants devront être engagés sur la ligne d'affectation 1121M306A - petites acquisitions foncières – ex. routes départementales.

En conséquence, je vous propose :

- **DE CONSTATER** l'existence d'une emprise irrégulière de la RD 23 sur la parcelle cadastrée section G numéro 979 sise commune d'U VICU ;
- **DE M'AUTORISER** à régulariser le Domaine Public routier sur la commune d'U VICU par l'acquisition, pour l'Euro symbolique et par acte dressé en la forme administrative ou notariée, de la parcelle cadastrée section G numéro 979 sise commune d'U VICU, d'une superficie de 107 m², dont la valeur vénale est estimée à cinq mille trois-cent cinquante euros (5 350 €) ;
- **DE M'AUTORISER** à engager les frais afférents sur la ligne d'affectation 1121M306A - petites acquisitions foncières - ex. routes départementales.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

FORMULAIRE
- Cession à l'Euro Symbolique -

Acquisition en régularisation de la parcelle cadastrée Section G numéro 979,
propriété des Consorts

Code opération : AD202 / Code propriété : 00001 / Code propriétaire : 00001

Je soussigné (e) :

USUFRUITIERE

[Redacted]

NU-PROPRIETAIRE

[Redacted]

NUE-PROPRIETAIRE

[Redacted]

NUE-PROPRIETAIRE

[Redacted]

NU-PROPRIETAIRE

[Redacted]

Co-propriétaire du bien ci-dessous référencé :

Commune VICO

Référence cadastrale					Numéro du plan	Acquisition		Non acquis	
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surf m ²		N°	Empr.m ²	N°	Surf. m ²
G	979		VIGNA AL PONTE	107		107			
Total en m²						107			

DECLARE

- ACCEPTER** la cession de ce bien à l'euro symbolique au profit de la Collectivité de Corse.
 OU
 REFUSER la cession de ce bien à l'euro symbolique au profit de la Collectivité de Corse.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Le 15-11-22 A PARIS

J. Amigh

[Redacted]

FORMULAIRE
- Cession à l'Euro Symbolique -

**Acquisition en régularisation de la parcelle cadastrée Section G numéro 979,
propriété des Consorts [REDACTED]**

Code opération : AD202 / Code propriété : 00001 / Code propriétaire : 00002

Je soussigné (e) :

USUFRUITIERE

[REDACTED]

NU-PROPRIETAIRE

[REDACTED]

NUE-PROPRIETAIRE

[REDACTED]

NUE-PROPRIETAIRE

[REDACTED]

NU-PROPRIETAIRE

[REDACTED]

Co-propriétaire du bien ci-dessous référencé :

Commune VICO

Référence cadastrale					Numéro du plan	Acquisition		Non acquis	
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surf m ²		N°	Empr.m 2	N°	Surf. m ²
G	979		VIGNA AL PONTE	107		107			
Total en m²						107			

DECLARE

ACCEPTER la cession de ce bien à l'euro symbolique au profit de la Collectivité de Corse.
OU

REFUSER la cession de ce bien à l'euro symbolique au profit de la Collectivité de Corse.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Le 15/11/2022 A [Signature]

[Signature]

[REDACTED]

FORMULAIRE
- Cession à l'Euro Symbolique -

**Acquisition en régularisation de la parcelle cadastrée Section G numéro 979,
propriété des Consorts [REDACTED]**

Code opération : AD202 / Code propriété : 00001 / Code propriétaire : 00003

Je soussigné (e) :

USUFRUITIERE

[REDACTED]

NU-PROPRIETAIRE

[REDACTED]

NUE-PROPRIETAIRE

[REDACTED]

NUE-PROPRIETAIRE

[REDACTED]

NU-PROPRIETAIRE

[REDACTED]

Co-propriétaire du bien ci-dessous référencé :

Commune VICO

Référence cadastrale					Numéro du plan	Acquisition		Non acquis	
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surf m ²		N°	Empr.m 2	N°	Surf. m ²
G	979		VIGNA AL PONTE	107		107			
Total en m²						107			

DECLARE

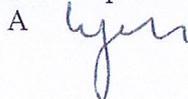
ACCEPTER la cession de ce bien à l'euro symbolique au profit de la Collectivité de Corse.

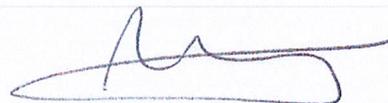
OU

REFUSER la cession de ce bien à l'euro symbolique au profit de la Collectivité de Corse.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Le

A 



[REDACTED]

FORMULAIRE
- Cession à l'Euro Symbolique -

**Acquisition en régularisation de la parcelle cadastrée Section G numéro 979,
propriété des Consorts** [REDACTED]

Code opération : AD202 / Code propriété : 00001 / Code propriétaire : 00004

Je soussigné (e) :

USUFRUITIERE

[REDACTED]

NU-PROPRIETAIRE

[REDACTED]

NUE-PROPRIETAIRE

[REDACTED]

NUE-PROPRIETAIRE

[REDACTED]

NU-PROPRIETAIRE

[REDACTED]

Co-propriétaire du bien ci-dessous référencé :

Commune VICO

Référence cadastrale					Numéro du plan	Acquisition		Non acquis	
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surf m ²		N°	Empr.m ²	N°	Surf. m ²
G	979		VIGNA AL PONTE	107		107			
Total en m²						107			

DECLARE

ACCEPTER la cession de ce bien à l'euro symbolique au profit de la Collectivité de Corse.

OU

REFUSER la cession de ce bien à l'euro symbolique au profit de la Collectivité de Corse.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Le 15.11.2022 A Paris



[REDACTED]

FORMULAIRE
- Cession à l'Euro Symbolique -

**Acquisition en régularisation de la parcelle cadastrée Section G numéro 979,
propriété des Consorts**

Code opération : AD202 / Code propriété : 00001 / Code propriétaire : 00005

Je soussigné (e) :

USUFRUITIERE

[REDACTED]

NU-PROPRIETAIRE

[REDACTED]

NUE-PROPRIETAIRE

[REDACTED]

NUE-PROPRIETAIRE

[REDACTED]

NU-PROPRIETAIRE

[REDACTED]

Co-propriétaire du bien ci-dessous référencé :

Commune VICO

Référence cadastrale				Numéro du plan	Acquisition		Non acquis	
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue		N°	Empr.m 2	N°	Surf. m ²
G	979		VIGNA AL PONTE	107		107		
Total en m²						107		

DECLARE

ACCEPTER la cession de ce bien à l'euro symbolique au profit de la Collectivité de Corse.
OU

REFUSER la cession de ce bien à l'euro symbolique au profit de la Collectivité de Corse.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Le 11/11/2022 A PARIS

[Signature]

[REDACTED]

Dossier : 220913 CDC VICO_G979

RAPPORT D'EXPERTISE

PLAN DU RAPPORT

I. REQUERANT(S)- OBJET DE LA MISSION	3
II. CONDITIONS D'EXECUTION DE LA MISSION	3
III. ETUDE DU MARCHE IMMOBILIER ET FONCIER LOCAL.....	4
IV. ESTIMATION DE LA VALEUR VENALE.....	5
ANNEXE 1 - PIECES REMISES PAR NOTRE(S) REQUERANT(S)	7
ANNEXE 2 – REPERAGE DU(ES) BIENS(S).....	8
ANNEXE 3 – SITUATION JURIDIQUE.....	9
ANNEXE 4 – ETUDE DE MARHCE.....	10

I. REQUERANT(S)- OBJET DE LA MISSION

COLLECTIVITÉ DE CORSE
Service Foncier
22, Cours Grandval
BP 215
20187 AJACCIO CEDEX 1

Mission : déterminer la valeur vénale des biens et droits immobiliers ci-après désignés.

Commune : 20160 VICO
Adresse : Quartier de la Leccia, rue Danielle CASANOVA
Désignation : Parcelle cadastrée Section G numéro 979 pour une contenance de 0ha01a07ca

II. CONDITIONS D'EXECUTION DE LA MISSION

Le présent rapport a été établi selon les pièces listées en **Annexe 1** et dires obtenus au cours d'entretien ou de la visite des lieux.

Aucune autre servitude ou autre obligation que celles citées dans ce rapport n'a été portée à notre connaissance.

Pour une meilleur visibilité, un repérage cartographique des biens a été effectué et constitue **l'Annexe 2**.

Il est ici rappelé que seul le Certificat d'Urbanisme délivré par la commune renseigne de manière certaine les règles d'urbanisme applicables à un immeuble donné. Les informations portées à notre connaissance et sous toutes réserves d'obtention d'un certificat d'urbanisme sont listées en **Annexe 3**.

Notre étude de marché sur le secteur susvisé (**Annexe 4**) a été établie d'après les données récoltées dans le Fichier *Demandes de Valeur Foncière* (DVF : jeu de données sur les transactions immobilières produit par la Direction générale des finances publiques) complétées par des informations plus précises récoltées auprès des Notaires, Organisme tel la SAFER.....

III. ETUDE DU MARCHÉ IMMOBILIER ET FONCIER LOCAL

Notre étude de marché sur le secteur susvisé a été établie d'après :

- Les données récoltées dans le Fichier *Demandes de Valeur Foncière* (DVF : jeu de données sur les transactions immobilières produit par la Direction générale des finances publiques)
- Les informations obtenues auprès des Études Notariales (Fichier PERVAL)
- Les indicateurs d'organismes tel que la SAFER...

A propos du fichier DVF, il convient de noter :

- La valeur foncière inclut les frais d'agence, s'ils sont à la charge du vendeur, l'éventuelle TVA mais exclut les frais d'agence, s'ils sont à la charge de l'acquéreur, les frais de notaires et la valeur des biens meubles stipulée dans l'acte de mutation.
- La surface réelle est la surface mesurée au sol entre les murs ou séparations et arrondie au mètre carré inférieur. Les surfaces des dépendances ne sont pas prises en compte. Elle peut différer selon les déclarations fiscales des propriétaires. Seules les surfaces « Carrez » sont certifiées par des tiers indépendants. Par conséquent, il convient d'être prudent sur les prix au m² annoncés des immeubles bâtis.
- La surface du terrain est la contenance cadastrale.

Les valeurs unitaires retenues (Prix au m²) émanent de l'étude de marché **(Annexe 4)**. Cependant, une adaptation des termes de comparaison s'avère nécessaire selon les :

Pour les immeubles bâtis :

- Surface du bien,
- Situation juridique (constructibilité, urbanisme, occupation des lieux, détention par SCI, Détention en indivision...)
- État global du bien,
- Aménagements des espaces verts ou parties communes
- Éléments de confort et d'habitabilité mis en œuvre
- Orientation et ensoleillement...etc.

Pour les immeubles non bâtis :

- Situation urbanistique (Annexe 3)
- Occupation des lieux
- Equipement de la parcelle (voirie, eau, électricité...etc.)
- Déclivité de la parcelle et nature des sols
- Éloignement des parties actuellement urbanisées

IV. ESTIMATION DE LA VALEUR VENALE

Date de visite : 15/02/2023

Commune : 20160 VICO

Adresse : Quartier de la Leccia, rue Danielle CASANOVA

Désignation : Parcelle cadastrée Section G numéro 979

Occupation : Dans le cadre de cette étude, nous considérons ledit bien comme libre de toute occupation.

Observation : Parcelle en bordure de route
Trottoir et en partie goudronnée

**20160 VICO Quartier de la Leccia, rue Danielle CASANOVA
Parcelle cadastrée Section G numéro 979**



Considérant :

- l'étude de marché des ventes de terrains constructibles sur le secteur
- la situation de la parcelle dans les parties actuellement urbanisées de la commune
- la présence des équipements collectifs à proximité de la parcelle
- les nuisances liées au bord de route

Nous retiendrons une valeur vénale de :

107,00 m² X 50,00 euros = 5 350,00 euros

Soit Cinq mille trois cent cinquante euros

La validité de cette estimation est de six mois sous réserve que les conditions juridiques restent inchangées.

Annexes

ANNEXE 1 - PIÈCES REMISES PAR NOTRE(S) REQUERANT(S)

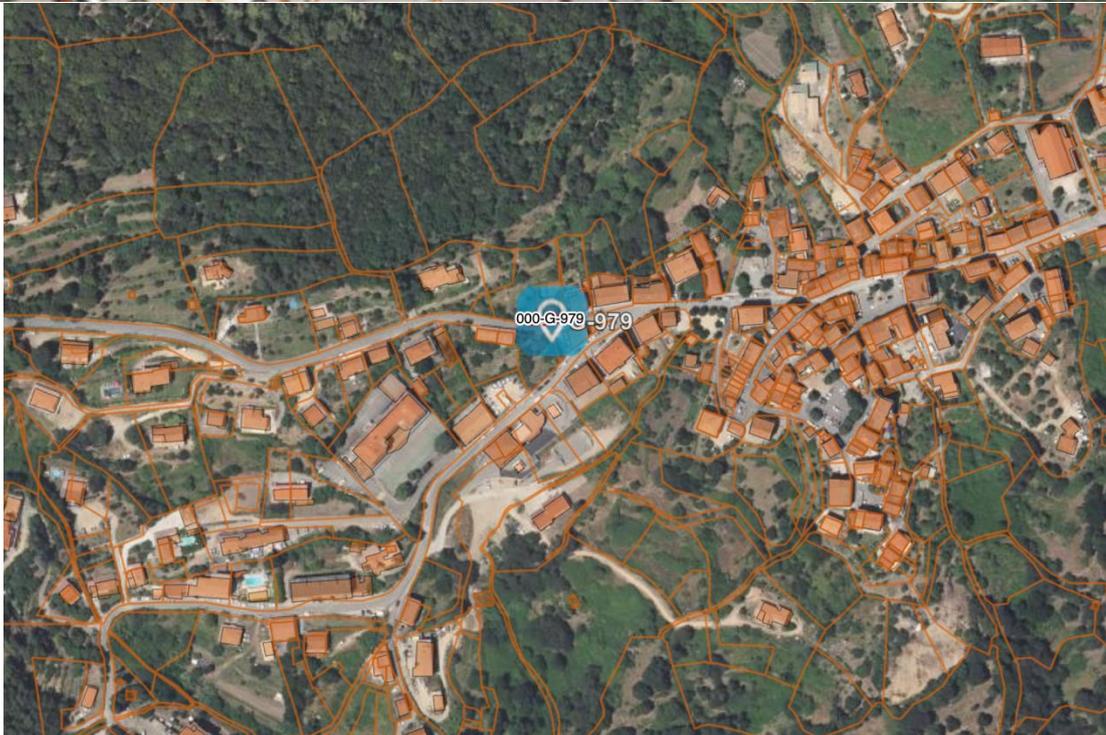
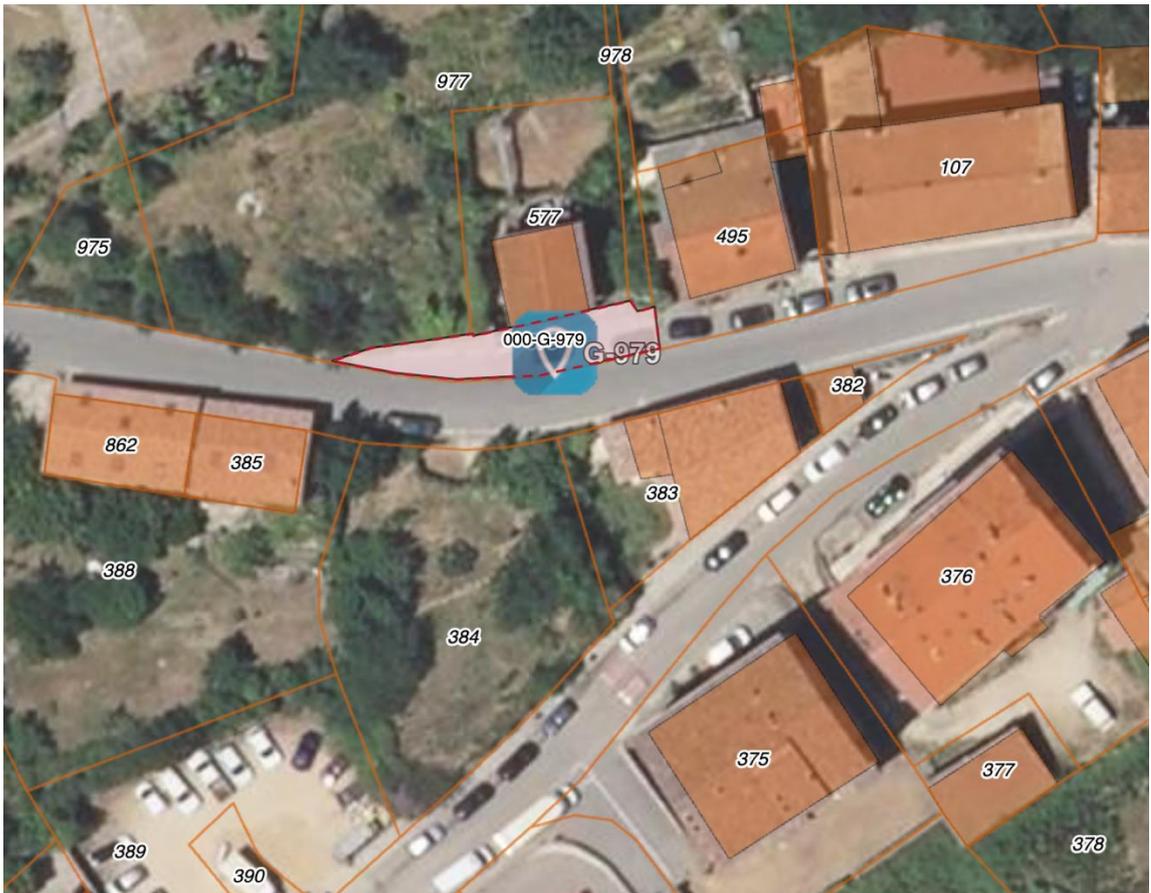
Le présent rapport a été établi selon les pièces listées ci-dessous et dires obtenus au cours d'entretien ou de la visite des lieux.

Aucune autre servitude ou autre obligation que celles citées dans ce rapport n'a été portée à notre connaissance.

Liste des pièces communiquées :

**Document d'Arpentage
Modèle 1**

ANNEXE 2 – REPERAGE DU(ES) BIENS(S)



ANNEXE 3 – SITUATION JURIDIQUE

Selon les informations communiquées par notre requérant, ses biens et droits immobiliers doivent être considérés :

- Détenus en pleine propriété
- Libres de toute occupation

Urbanisme

A la demande de notre requérant, aucune demande officielle n'a été effectuée auprès des services administratifs compétents en regard du temps de réponse de l'administration. Nous avons considéré ledit bien exempt de toutes prescriptions particulières pouvant impacter sa valeur vénale. Il est ici rappelé que seul le Certificat d'Urbanisme délivré par la commune renseigne de manière certaine les règles d'urbanisme applicables à un immeuble donné.

Les informations portées à notre connaissance et sous toutes réserves d'obtention d'un certificat d'urbanisme sont listées ci-dessous.

Commune de Vico soumise au Règlement National d'Urbanisme

ANNEXE 4 – ETUDE DE MARHCE

Numéro	Date de la mutation	Nom de la voie de l'adresse	Libellé de nature de culture	Section	Numéro	Surface du terrain (en m ²)	Valeur foncière (en €)	Prix unitaire (€/m ²)
1	21/02/2014	TRIO	terrains à bâtir	0A	0554	2000	220 000,00 €	110,00 €
2	03/03/2014	CAMPO	terrains à bâtir	0A	1237	1081	149 500,00 €	138,30 €
3	27/05/2014	LISCIA	terrains à bâtir	0A	0416	2000	210 000,00 €	105,00 €
4	29/04/2014	FOGICCIE	taillis simples	0D	0191	43413	11 001,00 €	0,25 €
5	25/06/2014	SAN MARTINO	vergers	0E	0028	2600	1 718,00 €	0,66 €
6	27/10/2014	CASTAGNETO	vergers	0F	0254	4555	5 000,00 €	1,10 €
7	21/01/2015	SOLANA	terrains à bâtir	0A	1621	1009	101 000,00 €	100,10 €
8	24/02/2015	PIEVE	terres	0H	0146	7650	100 000,00 €	13,07 €
9	16/03/2015	PINAGHIO	vergers	0H	0101	4710	75 000,00 €	15,92 €
10	30/03/2015	CAMPO	terrains à bâtir	0A	1191	997	346 000,00 €	347,04 €
11	15/04/2015	MOZZI	taillis simples	0D	0216	6400	1 067,00 €	0,17 €
12	25/05/2015	SAINT PIERRE	terres	0F	0496	2816	80 000,00 €	28,41 €
13	01/06/2015	DARIA	taillis simples	0D	0405	36950	40 000,00 €	1,08 €
14a	29/05/2015	GROTELLOO	terres	0A	0925	440	211 250,00 €	
14b	29/05/2015	PORCILARI	landes	0A	1705	1185	211 250,00 €	
14	29/05/2015					1625	211 250,00 €	130,00 €
15	30/06/2015	BARONE	terres	0A	1022	1201	118 000,00 €	98,25 €
16	14/09/2015	CAMPO	terrains à bâtir	0A	1228	1330	181 110,00 €	136,17 €
17	08/10/2015	CAMPO SANTO	taillis simples	0G	0945	5039	140 000,00 €	27,78 €
18	17/12/2015	PORCILARI	landes	0A	1706	3467	250 000,00 €	72,11 €
19	22/12/2015	CAMPO	terrains à bâtir	0A	1186	1389	172 000,00 €	123,83 €
20a	26/10/2015	LECCE	vergers	0F	0252	8368	90 000,00 €	
20b	26/10/2015	BARADELLO	taillis simples	0F	0251	13533	90 000,00 €	
20	26/10/2015					21901	90 000,00 €	4,11 €
21a	21/01/2016	BASTIONI	vergers	0G	0785	233	100 000,00 €	
21b	21/01/2016	BASTIONI	vergers	0G	0782	1470	100 000,00 €	

Numéro	Date de la mutation	Nom de la voie de l'adresse	Libellé de nature de culture	Section	Numéro	Surface du terrain (en m ²)	Valeur foncière (en €)	Prix unitaire (€/m ²)
21	21/01/2016					1703	100 000,00 €	58,72 €
22	22/04/2016	VALDO	terrains à bâtir	0E	0628	1204	24 080,00 €	20,00 €
23a	03/05/2016	LORIANI	landes	0B	0218	8083	20 000,00 €	
23b	03/05/2016	CORTI VECCHIO	terres	0B	0223	50852	20 000,00 €	
23c	03/05/2016	CORTI VECCHIO	bois	0B	0223	17520	20 000,00 €	
23d	03/05/2016	CORTI VECCHIO	terres	0B	0229	2920	20 000,00 €	
23	03/05/2016					79375	20 000,00 €	0,25 €
24	30/05/2016	SOLANA	terrains à bâtir	0A	1614	972	175 000,00 €	180,04 €
25	15/07/2016	CASANOVA	vergers	0E	0449	1130	17 639,00 €	15,61 €
26	19/08/2016	PIETRA PIANA	bois	0H	0909	1742	52 260,00 €	30,00 €
27	04/10/2016	CAMPO	terrains à bâtir	0A	1225	1336	233 000,00 €	174,40 €
28a	02/11/2016	LISCIA	sols	0A	0403	88	430 000,00 €	
28b	02/11/2016	LISCIA	terrains d'agrément	0A	0403	642	430 000,00 €	
28	02/11/2016					730	430 000,00 €	589,04 €
29	13/10/2016	CATARELLI	terres	0H	0344	2291	500,00 €	0,22 €
30	20/01/2017	PORCILARI	landes	0A	1789	3410	400 000,00 €	117,30 €
31	20/01/2017	VALDO	taillis simples	0E	0627	1204	24 080,00 €	20,00 €
32	03/02/2017	VICO	sols	0G	0157	97	6 000,00 €	61,86 €
33	26/01/2017	FONTANELLA	terrains à bâtir	0G	0952	523	35 000,00 €	66,92 €
34a	15/02/2017	SANTA PIANA	terrains à bâtir	0A	1097	5601	300 000,00 €	
34b	15/02/2017	SANTA PIANA	terrains à bâtir	0A	0190	2790	300 000,00 €	
34c	15/02/2017	SANTA PIANA	terrains à bâtir	0A	1255	84	300 000,00 €	
34d	15/02/2017	SANTA PIANA	terrains à bâtir	0A	1257	555	300 000,00 €	
34e	15/02/2017	SANTA PIANA	terrains à bâtir	0A	1098	1290	300 000,00 €	
34	15/02/2017					10320	300 000,00 €	29,07 €
35	14/03/2017	BOCCA BARIA	terres	0G	0699	150	6 000,00 €	40,00 €
36a	14/04/2017	AJA	sols	0H	0736	578	45 000,00 €	
36b	14/04/2017	LICCIOLA	sols	0H	0740	220	45 000,00 €	
36c	14/04/2017	LICCIOLA	terres	0H	0739	2080	45 000,00 €	

Numéro	Date de la mutation	Nom de la voie de l'adresse	Libellé de nature de culture	Section	Numéro	Surface du terrain (en m ²)	Valeur foncière (en €)	Prix unitaire (€/m ²)
36d	14/04/2017	LICCIOLA	sols	0H	0233	21	45 000,00 €	
36	14/04/2017					2899	45 000,00 €	15,52 €
37a	18/04/2017	LISCIA	terrains à bâtir	0A	1742	2032	380 000,00 €	
37b	18/04/2017	LISCIA	terrains à bâtir	0A	0763	1001	380 000,00 €	
37	18/04/2017					3033	380 000,00 €	125,29 €
38a	20/04/2017	AJA	sols	0H	0736	578	28 000,00 €	
38b	20/04/2017	LICCIOLA	sols	0H	0740	220	28 000,00 €	
38c	20/04/2017	AJA	jardins	0H	0732	1310	28 000,00 €	
38	20/04/2017					2108	28 000,00 €	13,28 €
39	24/01/2017	LISCIA	terres	0A	1764	2625	413 125,00 €	157,38 €
40a	22/06/2017	PORCILARI	terrains à bâtir	0A	1801	52	1 000,00 €	
40b	22/06/2017	PORCILARI	terrains à bâtir	0A	1802	40	1 000,00 €	
40	22/06/2017					92	1 000,00 €	10,87 €
41a	20/06/2017	CATARELLE	terres	0G	0588	1400	70 000,00 €	
41b	20/06/2017	CATARELLE	sols	0G	0588	200	70 000,00 €	
41c	20/06/2017	CATARELLE	terres	0G	0589	150	70 000,00 €	
41	20/06/2017					1750	70 000,00 €	40,00 €
42	10/07/2017	CAMPO	terrains à bâtir	0A	1216	1131	180 000,00 €	159,15 €
43	04/08/2017	CAMPO	terrains à bâtir	0A	1218	1363	150 000,00 €	110,05 €
44a	11/09/2017	CATARELLE	terres	0G	0745	3035	40 000,00 €	
44b	11/09/2017	CATARELLE	terres	0G	0936	1048	40 000,00 €	
44	11/09/2017					4083	40 000,00 €	9,80 €
45	29/08/2017	SANTA PIANA	terrains à bâtir	0A	1639	3146	215 000,00 €	68,34 €
46	21/08/2017	CHIOSELLI	sols	0A	1783	3097	930 000,00 €	300,29 €
47	05/02/2018	PRUNICCIA	terres	0F	0249	4153	125 000,00 €	30,10 €
48	14/06/2018	PORCILARI	terres	0A	1697	1393	175 000,00 €	125,63 €
49	24/08/2018	PORCILARI	landes	0A	1788	1679	256 000,00 €	152,47 €
50	25/07/2018	MIGLIA	landes	0G	0949	48	2 000,00 €	41,67 €
51	10/09/2018	LICCIOLA	terres	0H	0738	2080	20 000,00 €	9,62 €

Numéro	Date de la mutation	Nom de la voie de l'adresse	Libellé de nature de culture	Section	Numéro	Surface du terrain (en m ²)	Valeur foncière (en €)	Prix unitaire (€/m ²)
52a	18/09/2018	GROTELLOO	terres	0A	1809	49	5 130,00 €	
52b	18/09/2018	PORCILARI	landes	0A	0897	65	5 130,00 €	
52	18/09/2018					114	5 130,00 €	45,00 €
53a	02/10/2018	PIED ARENA	taillis simples	0D	0457	16326	3 000,00 €	
53b	02/10/2018	PIED ARENA	taillis simples	0D	0456	4536	3 000,00 €	
53c	02/10/2018	PIED ARENA	taillis simples	0D	0453	12201	3 000,00 €	
53	02/10/2018					33063	3 000,00 €	0,09 €
54a	22/11/2018	RIBA O PINO	terres	0A	0506	3575	1 646,00 €	
54b	22/11/2018	RIBA O PINO	bois	0A	0488	565	1 646,00 €	
54c	22/11/2018	CRESPICCIO	taillis simples	0E	0406	2645	1 646,00 €	
54d	22/11/2018	CRESPICCIO	taillis simples	0E	0407	740	1 646,00 €	
54e	22/11/2018	CRESPICCIO	taillis simples	0E	0408	650	1 646,00 €	
54f	22/11/2018	CRESPICCIO	taillis simples	0E	0409	735	1 646,00 €	
54g	22/11/2018	CRESPICCIO	taillis simples	0E	0410	735	1 646,00 €	
54	22/11/2018					9645	1 646,00 €	0,17 €
55a	21/11/2018	CAMERALE	landes	0A	0909	40	275 000,00 €	
56a	16/11/2018	CATARELLI	terres	0H	0859	2345	50 000,00 €	
56b	16/11/2018	CATARELLI	terres	0H	0860	2300	50 000,00 €	
56c	16/11/2018	CATARELLI	sols	0H	0862	715	50 000,00 €	
56	16/11/2018					5360	50 000,00 €	9,33 €
57	27/12/2018	PINO	vergers	0C	0123	1630	24 000,00 €	14,72 €
58	19/02/2019	LISCIA	terrains à bâtir	0A	1294	1290	210 000,00 €	162,79 €
59	20/02/2019	SAINT ANTOINE	terrains d'agrément	0F	0512	746	52 403,00 €	70,25 €
60	28/02/2019	SAINT ANTOINE	terrains d'agrément	0F	0511	611	42 949,00 €	70,29 €
61a	20/02/2019	BALENTINO	jardins	0G	0962	183	500,00 €	
61b	20/02/2019	BALENTINO	terres	0G	0966	36	500,00 €	
61c	20/02/2019	BALENTINO	jardins	0G	0963	194	500,00 €	
61	20/02/2019					413	500,00 €	1,21 €
62	11/03/2019	CAMPO	terrains à bâtir	0A	1224	983	186 300,00 €	189,52 €

Numéro	Date de la mutation	Nom de la voie de l'adresse	Libellé de nature de culture	Section	Numéro	Surface du terrain (en m ²)	Valeur foncière (en €)	Prix unitaire (€/m ²)
63	28/03/2019	CAMPO	terrains à bâtir	0A	1222	938	140 000,00 €	149,25 €
64	24/05/2019	SAINT ANTOINE	terrains d'agrément	0F	0516	725	50 473,00 €	69,62 €
65	24/06/2019	SAINT ANTOINE	terrains d'agrément	0F	0514	766	53 509,00 €	69,86 €
66	05/06/2019	CAMPO	terrains à bâtir	0A	1205	984	234 000,00 €	237,80 €
67	10/07/2019	PIEVE	vergers	0H	0910	1011	80 000,00 €	79,13 €
68a	10/07/2019	SAINT ANTOINE	sols	0F	0521	50	100,00 €	
68b	10/07/2019	SAINT ANTOINE	sols	0F	0523	67	100,00 €	
68	10/07/2019					117	100,00 €	0,85 €
69a	19/07/2019	TOUR DE SAGONE	terres	0A	1849	13	1,00 €	
69b	19/07/2019	TOUR DE SAGONE	terres	0A	1847	13	1,00 €	
69	19/07/2019					26	1,00 €	0,04 €
70a	17/09/2019	VICO	terres	0G	0969	29	27 150,00 €	
70b	17/09/2019	VICO	terres	0G	0970	152	27 150,00 €	
70	17/09/2019					181	27 150,00 €	150,00 €
71	07/11/2019	I MONTI	terrains à bâtir	0H	0928	798	2 000,00 €	2,51 €
72	24/01/2020	SAINT ANTOINE	terrains d'agrément	0F	0517	704	50 747,00 €	72,08 €
73a	07/01/2020	SANTA PIANA	terrains à bâtir	0A	1570	2035	220 000,00 €	
73b	07/01/2020	SANTA PIANA	terres	0A	1095	490	220 000,00 €	
73	07/01/2020					2525	220 000,00 €	87,13 €
74a	03/01/2020	BARONE	sols	0A	1810	252	250 000,00 €	
74b	03/01/2020	BARONE	terrains à bâtir	0A	1812	1797	250 000,00 €	
74c	03/01/2020	BARONE	sols	0A	1817	149	250 000,00 €	
74d	03/01/2020	BARONE	terrains à bâtir	0A	1816	672	250 000,00 €	
74	03/01/2020					2870	250 000,00 €	87,11 €
75	15/01/2020	CAMPO	terrains à bâtir	0A	1181	2240	344 000,00 €	153,57 €
76	02/03/2020	SOLANA	terrains à bâtir	0A	1610	1623	180 000,00 €	110,91 €
77a	23/03/2020	MATRE SOPRANA	bois	0H	0032	3410	12 000,00 €	
77b	23/03/2020	MATRE SOPRANA	terres	0H	0031	6770	12 000,00 €	
77c	23/03/2020	MATRE SOPRANA	sols	0H	0030	24	12 000,00 €	

Numéro	Date de la mutation	Nom de la voie de l'adresse	Libellé de nature de culture	Section	Numéro	Surface du terrain (en m ²)	Valeur foncière (en €)	Prix unitaire (€/m ²)
77d	23/03/2020	MATRE SOPRANA	vergers	0H	0028	7140	12 000,00 €	
77e	23/03/2020	MATRE SOPRANA	bois	0H	0029	3310	12 000,00 €	
77	23/03/2020					20654	12 000,00 €	0,58 €
78a	23/03/2020	MATRE SOPRANA	bois	0H	0032	3410	16 950,00 €	
78b	23/03/2020	MATRE SOPRANA	terres	0H	0031	6770	16 950,00 €	
78c	23/03/2020	MATRE SOPRANA	sols	0H	0030	24	16 950,00 €	
78d	23/03/2020	MATRE SOPRANA	vergers	0H	0028	7140	16 950,00 €	
78e	23/03/2020	MATRE SOPRANA	bois	0H	0029	3310	16 950,00 €	
78	23/03/2020					20654	16 950,00 €	0,82 €
79a	23/04/2020	PONTE	sols	0G	0554	12	119 400,00 €	
79b	23/04/2020	PONTE	sols	0G	0934	39	119 400,00 €	
79c	23/04/2020	PONTE	landes	0G	0498	25	119 400,00 €	
79	23/04/2020					76	119 400,00 €	1 571,05 €
80a	06/10/2020	GROTELLOO	terres	0A	1686	84	115 000,00 €	
80b	06/10/2020	GROTELLOO	terres	0A	1682	27	115 000,00 €	
80c	06/10/2020	PORCILARI	landes	0A	1689	2746	115 000,00 €	
80	06/10/2020					2857	115 000,00 €	40,25 €
81	04/03/2021	DARIA	taillis simples	0D	0392	48464	25 000,00 €	0,52 €
82	31/03/2021	TAZZOLO	terrains à bâtir	0G	0016	17500	162 000,00 €	9,26 €
83a	15/04/2021	MILONE	terres	0D	0147	10661	90 000,00 €	
83b	15/04/2021	MILONE	sols	0D	0148	46	90 000,00 €	
83c	15/04/2021	MILONE	bois	0D	0149	149118	90 000,00 €	
83d	15/04/2021	MOZZI	taillis simples	0D	0141	201960	90 000,00 €	
83e	15/04/2021	MILONE	taillis simples	0D	0150	8360	90 000,00 €	
83f	15/04/2021	PERELLE	taillis simples	0D	0151	21865	90 000,00 €	
83g	15/04/2021	PERELLE	taillis simples	0D	0152	24844	90 000,00 €	
83	15/04/2021					416854	90 000,00 €	0,22 €
84	11/05/2021	CAMERALE	terres	0A	1874	466	2 170,00 €	4,66 €
85a	27/09/2021	CAPO SOPRANO	jardins	0F	0198	305	4 000,00 €	

Numéro	Date de la mutation	Nom de la voie de l'adresse	Libellé de nature de culture	Section	Numéro	Surface du terrain (en m ²)	Valeur foncière (en €)	Prix unitaire (€/m ²)
85b	27/09/2021	CISTERMA	vergers	0F	0044	590	4 000,00 €	
85c	27/09/2021	CISTERMA	vergers	0F	0045	6240	4 000,00 €	
85	27/09/2021					7135	4 000,00 €	0,56 €
86a	12/01/2022	LISCIA	sols	0A	1850	283	300 000,00 €	
86b	12/01/2022	LISCIA	landes	0A	1785	54	300 000,00 €	
86	12/01/2022					337	300 000,00 €	890,21 €
87	17/05/2022	PIEVE	vergers	0H	0911	1155	97 000,00 €	83,98 €



Département :
CORSE DU SUD

Commune :
VICO

Section : G
Feuille : 000 G 02

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 21/02/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC42
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
AJACCIO
6, Parc Cunéo d'Ornano.BP409 20195
20195 AJACCIO CEDEX1
tél. 0495503701 -fax 0495503517
cdf.ajaccio@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

